



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi, 18 juin 2012  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2012
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Acquisition d'une partie du lot 3 269 367 du cadastre du Québec en échange du lot 4 043 653
  - 5.2 Acquisition des lots 3 090 765, 4 315 020, 4 315 021 et 4 315 022 et d'une partie des lots 3 090 604 et 3 090 607 du cadastre du Québec
  - 5.3 Signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un feu de circulation à l'intersection du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Deland
  - 5.4 Félicitations à monsieur Frédéric Goulet, nommé « Jeune personnalité de l'année »
  - 5.5 Félicitations à deux entreprises lauréates des « Grands prix Santé et sécurité du travail »
  - 5.6 Appui à la Ville d'Amqui à l'égard du projet de rapatriement d'artéfacts à Ottawa
6. **Finances municipales**
  - 6.1 - - -
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 - - -

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-745-AD-12 Travaux de construction d'une piste cyclable et travaux connexes sur la rue Deland

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement dans les rues du centre-ville

10.1.1 Circulation à sens unique – centre-ville du Vieux-Saint-Jean – (ING-752-2011-002)

10.1.2 Pose de panneaux « ARRÊT » obligatoire – centre-ville

10.1.3 Signal « ARRÊT » obligatoire temporaire – rue Jacques-Cartier Nord

10.1.4 Interdiction de stationner – rues Champlain, Jacques-Cartier Nord et Saint-Jacques

10.1.5 Pose de feux de circulation

10.1.6 Pose de feux clignotants

10.1.7 Pose de feux d'utilisation des voies

10.2 Emplacement d'arrêts pour les autobus et taxibus

10.3 Suspension de l'application de la tarification au stationnement municipal P-22

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2020-TP-12 Travaux de traitement de fissures

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 12-2722 – Monsieur Guy Viens – Immeuble constitué du lot 4 830 997 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Carrières

- 13.1.2 DDM12-2741 – « MRA Architecture & Design » - Immeuble constitué du lot 4 510 214 du cadastre du Québec et situé sur l'avenue Conrad-Gosselin
- 13.1.3 DDM 12-2742 - « Target » - Immeuble sis au 600, rue Pierre-Caisse
- 13.1.4 DDM 12-2744 – « Fromagerie au Gré des Champs » - Immeuble constitué du lot 3 613 974 du cadastre du Québec et situé sur le rang Saint-Édouard
- 13.1.5 DDM 12-2748 – Monsieur Alain Courville – Immeuble constitué du lot 4 314 944 du cadastre du Québec et situé sur la rue Schubert
- 15.1.6 DDM 12-2750 – Monsieur Jacques Lapointe – Immeuble sis au 245 – 6<sup>e</sup> Avenue
- 13.1.7 DDM 12-2752 – Monsieur Pierre Lessard – Immeuble sis au 825, rue Content
- 13.1.8 DDM 12-2761 – Madame Danielle Lamontagne et monsieur Michel Rondeau – Immeuble sis au 1442, rue Gaudry
- 13.1.9 DDM 12-2767 – Monsieur Alain Milot – Immeuble sis au 911, chemin des Ormes
- 13.1.10 DDM 12-2769 – Monsieur Baldo Lumia – Immeuble sis au 1025, boulevard du Séminaire Nord
- 13.1.11 DDM 2770 – Madame Élisabeth Dussault – Immeuble sis aux 516 et 524, rue Saint-Laurent
- 13.1.12 DDM 12-2774 – Monsieur Daniel Jacques – Immeuble sis aux 151-153, rue St-Germain
- 13.2 Étude et décision relative à une demande d'usage conditionnel
  - 13.2.1 UC 12-2763- Madame Marie-Josée Plante – Immeuble sis au 500, rue Choinière
- 13.3 Étude et décision relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale
  - 13.3.1 PIIA 12-2732 – « MRA Architecte & design » Immeuble constitué du lot 4 510 214 du cadastre du Québec et situé sur l'avenue Conrad-Gosselin
  - 13.3.2 PIIA 12-2736 – « Target » – Immeuble sis au 600, rue Pierre-Caisse
  - 13.3.3 PIIA 12-2784 – Monsieur Sébastien Laganière – Immeuble sis au 167, rue Richelieu
  - 13.3.4 PIIA 12-2791 – Monsieur Réal Boulanger – Immeuble sis au 244, rue Champlain
  - 13.3.5 PIIA 12-2795 – Monsieur Marcel Patenaude – Immeuble sis au 195 – 6<sup>e</sup> Avenue
  - 13.3.6 PIIA 12-2796 – monsieur Yves Beaudin – Immeuble sis au 424, chemin Évangéline

13.3.7 PIIA 12-2789 – Monsieur Camille Haché – Immeuble sis au 11, rue Pierre-Paul-Demaray

13.4 Adoption du second projet du règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 1091

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé dans le secteur du développement du groupe habitation (H) de faible à haute densité de Rheinmetall ;
- de modifier les limites des zones situées entre le boulevard du Séminaire Sud et le chemin de fer Canadien National et la rue Cousins Sud, de façon à :
  - agrandir la zone H-1646 à même une partie de la zone H-1781 ;
  - créer les zones H-1745 et H-1754 à même une partie des zones I-1428 et H-1781 ;
  - créer la zone H-1756 à même une partie de la zone I-1428 ;
  - créer la zone H-1757 à même une partie des zones I-1428 et H-1780 ;
  - créer la zone H-1758 à même une partie de la zone H-1781 ;
  - agrandir la zone H-1780 à même une partie de la zone I-1428 ;
  - supprimer la zone H-1781 »

13.5 Adoption du premier projet du règlement suivant :

13.5.1 Règlement n° 1097

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone P-2206 à même les zones P-2185, C-2107 et H-2186 situées à l'est de l'autoroute 35, à l'intersection de la rue des Colibris et de l'avenue du Parc et d'autoriser les usages du groupe communautaire (P) et certains usages reliés à des activités récréatives ou sportives ;
- d'autoriser l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-1078. Laquelle zone est située à l'ouest du chemin Grand-Bernier Nord, entre les rues Brault et Hébert ;
- d'autoriser l'usage I2-06-05 (Industrie d'accumulateurs) et la sous-classe C9-05 (Entrepreneurs) dans la zone I-1418. Laquelle zone est située sur le boulevard Industriel, entre la voie ferrée du Canadien National et la rue Dijon ;
- d'autoriser la classe 5. Multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 logements, dans la zone H-1095 et de permettre certains usages de remplacement pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis du groupe Commerce et service (C) ou du groupe communautaire (P). Laquelle

zone est située sur la rue Laurier entre les rues Foch et Saint-Charles »

13.6 Participation de la Ville à la phase IX du programme « Rénovation Québec »

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 1100

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de relocalisation et remplacement d'une conduite d'aqueduc municipale, de la rue Saint-Louis au chemin de fer du Canadien Pacifique, décrétant une dépense n'excédant pas 529 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.2 Règlement n° 1101

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de surface et de réseaux techniques urbains souterrains dans le prolongement de la rue des Colibris, section comprise entre la rue De Maupassant et l'avenue du Parc, et pour la future rue localisée sur une partie du lot 4 760 121 du cadastre du Québec, ainsi que pour les travaux visant à améliorer la géométrie de la rue des Colibris, section située entre les rues Saint-Gérard et De Maupassant, décrétant une dépense n'excédant pas 4 560 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.3 Règlement n° 1102

« Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux, tel que modifié par les règlements n<sup>os</sup> 0881, 1015 et 1099 »

14.4 Règlement n° 1097

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone P-2206 à même les zones P-2185, C-2107 et H-2186 situées à l'est de l'autoroute 35, à l'intersection de la rue des Colibris et de l'avenue du Parc et d'autoriser les usages du groupe communautaire (P) et certains usages reliés à des activités récréatives ou sportives ;
- d'autoriser l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-1078. Laquelle zone est située à l'ouest du chemin Grand-Bernier Nord, entre les rues Brault et Hébert ;
- d'autoriser l'usage I2-06-05 (Industrie d'accumulateurs) et la sous-classe C9-05 (Entrepreneurs) dans la zone I-1418. Laquelle zone est située sur le boulevard Industriel, entre la voie ferrée du Canadien National et la rue Dijon ;
- d'autoriser la classe 5. Multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 logements, dans la zone H-1095 et de permettre certains usages de remplacement pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis du groupe Commerce et service (C) ou du groupe communautaire (P). Laquelle zone est située sur la rue Laurier entre les rues Foch et Saint-Charles »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 1070**

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0901, 0957, 0975, 1016, 1037 et 1046 »

15.2 **Règlement n° 1072**

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 établissant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel qu'amendé par le règlement no 1014, afin de modifier les circuits urbains n<sup>os</sup> 31 et 34 »

15.3 **Règlement n° 1077**

« Règlement sur l'assainissement des eaux »

15.4 **Règlement n° 1094**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de décontamination du lot 4 270 214 du cadastre du Québec (250, rue Mercier) décrétant une dépense n'excédant pas 374 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.5 **Règlement n° 1098**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de canalisation des fossés au pourtour du parc Jean-Lapalme, incluant le profilage d'une portion des fossés de la rue Jean, des travaux de réfection des surfaces et ses travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 197 000 \$ »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**